Bourse mobilité JALI

Présentation :

Jeunes à l'international (JALI) est une bourse individuelle régionale visant à soutenir à la mobilité internationale des jeunes bretons.

Cette bourse s'adresse aux jeunes inscrits en formation initiale dans des établissements d'enseignement bretons qui souhaitent réaliser des stages professionnels ou des séjours d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus scolaire ou universitaire :

- étudiants en **Licence** et **Master**

L'éligibilité à cette bourse et le calcul de son montant dépendent principalement du statut du candidat, de la durée de sa mobilité, de ses ressources et des exigences définies par chaque établissement breton.

- **Destinations éligibles** : Tous les pays étrangers et l'Outre-Mer (seules les destinations en France ne sont pas éligibles)

- Cette bourses n'est pas cumulable avec :

Toute autre aide publique à la mobilité internationale (européenne, nationale, régionale, départementale, locale),
Les bourses de mobilité de la fondation Pierre Ledoux, de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ou de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ).

Critères d'éligibilité :

Public éligible

Cette aide concerne les étudiants qui répondent aux conditions suivantes :

- être inscrit en formation initiale, à temps complet, en Licence, Master ou équivalent
- au sein d'une université bretonne ou dans une école / un institut qui lui est rattaché et qui dispense des formations de cycle Licence et Master ou équivalentes.
- justifier que le quotient familial de son foyer fiscal de rattachement est inférieur à 25 000 €.

Nature du séjour

Il doit s'agir d'un stage professionnel ou d'un séjour d'études, réalisé dans le cadre du cursus de formation et faisant l'objet d'une validation par l'établissement breton.

Durée du séjour

La durée minimum du stage ou du séjour d'études est de 26 jours consécutifs. Le financement de la mobilité est plafonné à 300 jours.

Modalités de versement et montant

La bourse « Jeunes à l'International » sera versée directement par la Région Bretagne sur le compte bancaire du candidat ou de son représentant légal, en une seule fois. Elle ne sera définitivement acquise qu'après la transmission par le bénéficiaire, sur l'Extranet de la Région Bretagne, du questionnaire de mobilité et de l'attestation d'exécution du stage confirmant la réalisation du projet dans les conditions prévues.

Montant de l'aide

La bourse attribuée est composée :

- d'un montant journalier de 6,65 € par jour pour tous les candidats, dans la limite de 300 jours
- d'un bonus de 5,00 € par jour pour les candidats boursiers sur critères sociaux de l'État, dans la limite de 300 jours
- d'un bonus de 5,00 € par jour pour les candidats en situation de handicap, dans la limite de 300 jours.

Modalités du dépôt de la demande

Avant de déposer sa demande, le candidat doit obligatoirement contacter son établissement qui lui indiquera la marche à suivre pour son projet.

Pour en savoir plus : www.bretagne.bzh/aides